

* Mettre en place des urgences vétérinaires joignables la nuit , le week-end et en cas d'accident.

Ces urgences vétérinaires interviendront :

→ chez les particulier

→ en cas d'accident de la route (camion de transport d'animaux renversé, animal renversé sur la route mais conscient...)

→ en cas de violence , maltraitance, pour assurer dans le pire des cas une anesthésie rapide (agonie de l'animal)

* Mettre en place des amendes dissuasives pour les auteurs de maltraitance et les personnes exerçant un commerce d'animaux non déclaré

* Interdire l'ouverture de nouvelles animaleries . Pour celles déjà en place , mettre en place une taxe à partir d'un certain nombre d'animaux détenus . Cette taxe pourra servir à financer des contrôles plus rigoureux de la part des services vétérinaires

* Interdire un retrait trop prématuré des bébés animaux à leur mère (sous peine de perturbation psychologique , troubles du comportement dans le futur, séquelles physiques)

* Instaurer un délai de réflexion obligatoire d'une semaine pour tout achat d'un animal auprès d'un éleveur et de deux semaines pour les animaleries

* Inscrire dans le casier judiciaire les condamnations pour actes de cruauté et de maltraitance envers les animaux